



Grand Port Maritime de Rouen

P.GABET, Directeur du Port

AVIS A LA NAVIGATION N° 2020 / 34

SEINE MARITIME

RESTRICTIONS DE NAVIGATION EN PERIODE DE CRUES

En raison des prévisions de crues de la Seine liées aux grandes marées de la semaine 11/2020 et des hauteurs d'eau annoncées, en particulier sur le secteur Caudebec-Rouen, les mesures suivantes sont en vigueur **à compter de la basse mer du Havre du 08 mars 2020 à 16h55** :

1. Navires de mer :

1.1. **Montée** des navires destinés aux terminaux de Rouen amont :

- Régulation adaptée en concertation capitainerie/pilotage de la Seine de façon à éviter de naviguer avec la pleine mer locale, en particulier dans le secteur Duclair/Rouen.
- Modération de la vitesse pour limiter les effets du batillage, sans toutefois engager la sécurité du navire.
- Pas de restriction pour les navires à destination ou en provenance des terminaux situés entre Honfleur et Le Trait inclus, sauf maîtrise de la vitesse pour limiter le batillage le plus possible selon la hauteur d'eau constatée.

1.2. **Descente** :

- Régulation et vitesse adaptées pour limiter les effets du batillage.

2. Bateaux fluviaux :

2.1. **Sur le secteur de Caudebec (pk 310) à Rouen** :

- **Limitation de la vitesse au strict minimum** pour pouvoir naviguer en sécurité.
- **Les capitaines et patrons des bateaux** veilleront à réguler leurs transits pour ne pas naviguer avec la pleine mer locale et limiter les effets du batillage.

2.2. **Dans le port amont**

- la navigation vers ou depuis la Seine à l'amont du pont Jeanne d'Arc **sera interrompue** lorsque la **hauteur d'eau à Jean Ango dépassera 9,30m CMH**.
- La vitesse est limitée à 5 nœuds (9 km/h) lorsque la hauteur d'eau est supérieure à 9m.

3. Ces mesures sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution de la situation. Elles seront levées par un avis à la navigation.

4. Des informations sont disponibles sur le site internet www.vigicrues.gouv.fr

Rouen, le samedi 7 mars 2020.
Pour le Directeur du Port,
Le Commandant de Port,
P. BONNEL